



COMMISSION JURIDIQUE, DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

OBJET : RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2026

La Commission tient à rappeler que l'ensemble des acteurs participants, y compris les dirigeants des clubs, aux compétitions organisées par la LNB sont tenus à un devoir d'exemplarité.

Réunie le 2 février 2026, la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la Ligue Nationale de Basket a rendu les décisions suivantes :

AFFAIRES DISCIPLINAIRES

Dossier n°D14 – Mike HAPPIO (ASVEL BASKET)

J11 Espoirs ELITE – ASVEL BASKET / CHOLET BASKET :

- Comportement blessant
- **Suspension d'un match ferme assorti d'un match avec sursis**

Le match de suspension ferme est fixé lors de la rencontre suivante :

- J17 Espoirs ELITE – ASVEL BASKET / NANTERRE

Dossier n°D22 – ELAN CHALON

J12 Betclic ELITE – JL BOURG / ELAN CHALON :

- Manquement à la morale et à l'éthique sportive
- **Amende ferme de 2 000 euros**

Dossier n°D23 – Ivan FEVRIER (LE PORTEL)

J17 Betclic ELITE – LE PORTEL / PARIS BASKETBALL :

- comportement antisportif

➤ **Suspension de deux matchs ferme**

Les matchs de suspension ferme sont fixés lors des rencontres suivantes :

- J18 Betclic ELITE – MONACO / LE PORTEL
- J20 Betclic ELITE – BOULAZAC / LE PORTEL